



Litige avec un garage auto

Par **riaud**, le **02/09/2008** à **10:57**

bonjour, mon fourgon a été vidangé par un garage .en déplacement ,au 300 iemes km mon moteur a des dommages et ne fonctionne plus.rnvu par des mécaniciens, il s'avère qu'un trop plein d'huile ,aurais augmenté la pression du moteur et donc endommagé la mécanique.rnl année de fabrication du fourgon et fin 1999,et le kilométrage et de 166000.rnil a été remorqué et mis dans un garage.rnest il possible de se retourner contre ce garage qui a fait la vidange le 28 août à 18h? quels sont mes droits? et quelles sont les procédures à entreprendre?rnrnmerci de votre gentillesse.rnj attends vos informations avant d'engager les procédures.rnm elle Riaud

Par **jeetendra**, le **02/09/2008** à **18:33**

bonsoir, pour votre problème de moteur, [fluo]cela va demander une expertise[/fluo] pour déterminer l'origine de la panne, parce que bien entendu la partie adverse le garagiste qui a effectué la vidange va nier sa responsabilité, avez-vous une assurance de protection juridique, ou un avocat, quel est le montant du préjudice, cordialement